
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 7

Votants : 7

Séance ordinaire du vendredi 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars à 18 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Olivier MURAT.

Sont présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Représentés :

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Ordre du jour

- Approbation du PV du 19 novembre 2024
- Informations du Maire et des Adjointes
- Travaux dans les granges attenantes au captage (dalles béton)
- Réfection toiture lavoir
- Changement de la chaudière de la mairie
- Travaux de voirie avec création de chicane et bandes rugueuses
- Installation VMC local archives
- Achat autoportée HONDA
- Remplacement de la centrale alarme
- Remplacement ordinateur secrétaire
- Achat aspirateur DYSON
- Extension du chemin du Mont Roche
- Installation des jeux extérieurs
- Demande de subvention DETR pour la toiture du lavoir
- Demande de subvention DETR pour le changement de chaudière à la mairie
- Demande de subvention DETR pour l'installation des jeux extérieurs
- Subvention pour la MAM
- Subvention école Sainte-Marie
- Décision "Hébergement à titre gratuit M. DUDKO"
- Désignation d'un nouveau suppléant(e) au SDEY
- Travaux sylvicoles parcelles 12
- Installation de trois feux récompense
- Vote du Compte Administratif
- Affectation du résultat
- Vote du Compte de Gestion
- Vote du Budget Primitif
- Autorisation de procéder, dans la limite de 7,5%, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre
- Vote des taxes

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT, maire à 18h34.

Le Maire a dénombré 9 conseillers présents que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du Code Général Territorial était remplie.

Approbation du PV du 29 novembre : à l'unanimité.

Informations du Maire et des adjoints :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la SEM (société anonyme d'économie mixte locale) et WPD ont signé un partenariat pour les éoliennes avec un engagement de 20 % du projet.

- Projet de regroupement des trois casernes de pompiers (Nuits, Ravières et Cry) à Cry, en attente de validation du SDIS de l'Yonne.

- Recensement 2025 : toute la population a bien participé au recensement, l'agent recenseur Madame Laurence Bersuat ainsi que Daphné ont très bien géré le sujet. Je remercie tout le monde pour ces bons résultats.

- Nous avons une deuxième centenaire d'Aisy en EHPAD, le maire propose une délégation communale pour honorer cet événement courant avril.

Objet : 2025 01 - Travaux dans les granges attenantes au captage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la demande du SET d'effectuer des travaux d'étanchéité (dalles en béton) dans les granges attenantes au captage cadastrées AC 336, louées par Messieurs LEGRIS, FOURRIER et PRULIERE.

Monsieur le Maire présente les devis de la société MARTINS d'Etivey :

- pour la grange qu'occupe monsieur LEGRIS : **8 579.40 € TTC**
- pour la grange qu'occupe monsieur FOURRIER : **13 306.20 € TTC**

Monsieur le Maire rappelle également qu'une demande de subvention a été faite à l'agence de l'Eau Seine Normandie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ◆ **ACCEPTE** les devis de la société MARTINS pour les travaux dans les granges cadastrées AC 336.
- ◆ **DIT** que les dépenses sont prévues au budget 2025

Objet : 2025 02 - Réfection toiture lavoir

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la toiture du lavoir est à changer, poutre maîtresse et autres endommagées par les fuites d'eau, tuiles cassées et gelées.

Pour la pérennité de l'ouvrage, il est nécessaire d'effectuer une réfection complète de la toiture.

Monsieur le Maire présente le devis de la société Martins à Etivey d'un montant de 18 537.60 € TTC

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de la société Martins d'un montant de 18 537.60 € TTC
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Objet : 2025 03 - Changement de la chaudière à la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la chaudière de la mairie est vieillissante, qu'elle consomme beaucoup de fuel et n'est plus adaptée pour la surface à chauffer.

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés :

- REGNAULT de Nuits d'un montant de : 14 590.65 €
- SZYNKIEWICZ de Fain lès Montbard d'un montant de : 14 252.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de la société REGNAULT d'un montant de : 14 590.62 €
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Objet : 2025 04 - Travaux de voiries et création d'une chicane et bandes rugueuses

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal des travaux de voiries sur le chemin de la Nourée et la rue Jean Leclair.

Une création de bandes rugueuses et d'une chicane pour réduire la vitesse seront posées sur la Rue Jean Leclair.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Boujeat de Nitry d'un montant de 10 931.09 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité.

- **ACCÉPTE** le devis de l'entreprise BOUJEAT d'un montant de 10 931.09 TTC
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Objet : 2025 05 - Installation VMC local archives

Suite à la visite de la CDG89 pour l'archivage de la commune, il est nécessaire de faire installer une ventilation pour réguler le taux d'humidité du local des archives.

Monsieur le Maire propose le devis de la société IRAZABAL d'un montant de 1 718.12 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCÉPTE** le devis de la société IRAZABAL d'un montant de 1 718.12 € TTC
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Objet : 2025 06 - Achat autoportée HONDA

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat d'une tondeuse autoportée pour faciliter le travail de l'adjoint technique.

Les travaux de tontes sont importants et pas toujours faciles à effectuer, avec ce matériel, le travail sera facilité pour l'agent.

Monsieur le Maire propose trois devis :

- ALABEURTHE à Monéteau : 5 160.00 € TTC
- EXPERT JARDIN à Avallon : 5 015.12 € TTC
- PASSION NATURE à Châtillon sur Seine : 5 649.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- **ACCÉPTE** le devis de la société ALABEURTHE pour un montant de :5160.00 €
- **DIT** que la dépense sera inscrite sur le budget 2025

Objet : 2025 07 - Remplacement de la centrale alarme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la centrale alarme de la mairie a des dysfonctionnements.

La société IRAZABAL a été contactée pour la contrôler.
Elle n'est pas réparable.

La commune dispose d'une salle des fêtes qui est louée tout au long de l'année, l'installation d'une alarme est obligatoire.

Monsieur le Maire propose le devis de la société IRAZABAL d'un montant de : 1 130.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de la société IRAZABAL d'un montant de 1 130.40 € TTC
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Objet : 2025 08 - Remplacement ordinateur mairie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à la mairie, nous disposons d'un ordinateur pour la secrétaire et un portable ancien.

Avec l'installation prochaine des caméras de surveillance et la gestion du cimetière, l'accès aux logiciels ne doit pas déranger la secrétaire, ce qui nécessite l'achat d'un nouvel outil.

Monsieur le Maire propose le remplacement de l'ordinateur de la secrétaire et de disposer du sien pour les gestions des caméras et du cimetière.

Monsieur le Maire propose le devis de la société ESPACE PLUS de Marmagne d'un montant de 1469.03 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de la société ESPACE PLUS
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Objet : 2025 09 - Achat aspirateur dyson

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'achat d'un aspirateur lavant de la marque Dyson pour le nettoyage des salles de la mairie.

Actuellement, nous disposons d'un aspirateur de chantier qui est très bruyant et peu efficace.

Monsieur le Maire propose le devis de l'enseigne BUT de Montbard d'un montant de 699.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de l'enseigne BUT de Montbard d'un montant de 699.00 € TTC
- **DIT** que la dépense sera inscrite sur le budget 2025.

Objet : 2025 10 - Extension du chemin du Mont Roche

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux de voirie sur la partie supérieure du chemin du Mont Roche ont été effectués en 2024, depuis la partie inférieure du chemin enherbée s'est dégradée, ce qui nécessite une extension.

Monsieur le Maire a contacté l'entreprise BOUJEAT de Nitry et propose son devis d'un montant de 6 192.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BOUJEAT d'un montant de 6 192.00 € TTC.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Objet : 2025 11 - Installation des jeux extérieurs

Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs parents souhaitent un terrain de jeux pour leurs enfants.

Monsieur le Maire a mis en concurrence trois entreprises (SEMIO, COMAT ET VALCO et KLOSTE), il propose le devis de SEMIO pour un montant de 9 591.18€

Monsieur le Maire propose de l'installer derrière le monument aux morts, au centre du village.

Afin de sécuriser le lieu, une clôture sera posée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 pour, 0 contre et 2 abstentions

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise SEMIO pour un montant de 9 591.18 €
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025.

Objet : 2025 12 - Demande de subvention DETR

Le Maire rappelle aux membres du conseil les travaux de réfection de la toiture du lavoir.

Ces travaux sont onéreux, monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à la préfecture pour une DETR/DSIL.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention pour ce projet auprès de la **préfecture (DETR)**.
- **DEMANDE** au Maire de prévoir le financement de ce projet au budget d'investissement 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Objet : 2025 13 - Demande de subvention pour le changement de la chaudière

Le Maire rappelle aux membres du conseil le changement de la chaudière de la mairie.

Ces travaux sont onéreux, monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à la préfecture pour une DETR/DSIL.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CHARGE** le Maire de solliciter des subventions pour ce projet, notamment de la **préfecture (DETR)**.
- **DEMANDE** au Maire de prévoir le financement de ce projet au budget d'investissement 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Objet : 2025 14 - Demande de subvention DETR pour les jeux extérieurs

Le Maire rappelle aux membres du conseil la future installation des jeux extérieurs.

Ces travaux sont onéreux, monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à la préfecture pour une DETR/DSIL.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention pour ce projet, notamment auprès de la **préfecture (DETR)**.
- **DEMANDE** au Maire de prévoir le financement de ce projet au budget d'investissement 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Objet : 2025 15 - Subvention pour la MAM

Le maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention de la présidente de l'association « Les Pitchouns » au titre de la participation au loyer et à l'assurance de la maison d'assistantes maternelles située à Perrigny.

Au vu de la situation comptable de cette association, et au vu des comptes de l'exercice 2024, le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer une subvention annuelle de 1 200 € à l'association « Les Pitchouns ».
- **DIT** que la somme sera inscrite au compte 65748 du budget primitif de la commune de l'année 2025.
- **DIT** que cette subvention sera versée en une seule fois en 2025.

Objet : 2025 16 - Subvention Ecole Sainte Marie

Monsieur le Maire explique que sur la commune d'Aisy un enfant fréquente l'école privée Sainte Marie à Montbard (CE2), pour cette raison, elle nous demande une participation pour les dépenses de fonctionnement de son école.

Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'Etat des contrats d'association à l'enseignement public conformément aux articles L.442-5 et L.442-5-1 du Code de l'Education. Ces articles prévoient que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la Commune siège de l'établissement doit donc participer aux frais de fonctionnement de l'école privée pour les élèves domiciliés sur son territoire, de manière obligatoire pour les classes maternelles et élémentaires. L'AGEC Ecole Privée Sainte Marie est sous contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat. Il convient aujourd'hui de procéder à la réévaluation des modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association, ce financement constituant le forfait communal. Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la Ville pour les classes maternelles et élémentaires publiques. Cette évaluation a été faite conformément notamment à la liste des dépenses éligibles au forfait communal visée par la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012. En aucun cas, les avantages consentis par la Ville ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis aux classes maternelles et élémentaires publiques. Le forfait par élève maternelle a été évalué à 662.65 € et pour l'élève élémentaire à 455.46 €. Il sera versé pour les enfants d'âge de l'école Sainte Marie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ◆ **AUTORISE** le Maire à émettre un mandat d'un montant de 455.46€
- ◆ **DIT** que la somme sera inscrite au compte 65748 sur le budget 2025.

Objet : 2025 17 - Relevé de décision

Rapport sur délégation en vertu de la délibération n°2020-24 de 07/07/2020.

Le Maire informe les membres du conseil avoir signé le bail suivant :

- * bail d'habitation (contrat de prêt à usage pour une location à titre gratuit) avec Monsieur Oleksandr DUDKO, pour le logement situé au 12 rue Marthe Saillard 89390 Aisy sur Armançon, moyennant 120 euros pour les charges, à compter du 01 décembre 2024.

Objet : 2025 18 - Désignation d'un nouveau suppléant au SDEY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le décès de madame Sophie BOURROUX adjointe et conseillère municipale en date du 25 octobre 2024.

Madame Sophie BOURROUX occupait le poste de suppléante au SDEY, il est nécessaire de désigner une nouvelle personne pour ce poste.

Monsieur Olivier CADART se propose d'honorer cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** que monsieur Olivier CADART soit suppléant au SDEY.

Objet : 2025 19 - Travaux sylvicoles parcelle 12

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu la visite d'un garde de l'ONF lui expliquant qu'il est nécessaire de pratiquer des travaux de sylvicoles sur la parcelle 12.

- Dégagement mécanique : broyage en plein au-dessus des semis en régénération naturelle (glands).

Cette future essence sera de meilleure résistance que les chênes actuels dans la forêt communale.

Un devis a été établi d'un montant de 1 021.14 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis établi par l'ONF d'un montant de 1 021.14 € TTC.
- DIT que cette dépense sera imputée au c/6281

Objet : 2025 20 - Installation de trois feux récompense.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les excès de vitesse constatés dans le village. Pour cette raison, trois feux comportementaux ont été installés : 2 rue de la Gare et 1 Jean Strougar. Les administrés sont satisfaits de cette nouvelle réglementation.

Malgré cette satisfaction, nous avons reçu plusieurs doléances pour la rue Guy Marchi et Jean Strougar.

Monsieur le Maire propose l'installation de trois feux tricolores intelligents (feu comportemental/ récompense) deux sur la rue Guy Marchi (dans les deux sens) et un sur la rue Jean Strougar en direction d'Etivey pour éviter un éventuel accident corporel.

Ce feu comportemental ou de récompense permet ainsi de réduire les excès de vitesse (supérieur à 50 km/h) et les nuisances sonores tout en sensibilisant les automobilistes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 9 pour, 0 contre et 1 abstention

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le devis de la société ARP SIGNAL d'un montant de 14 677.20 €

- **DIT** que la dépense sera budgétisée sur l'exercice 2025 au c/2152

Objet : 2025 21 - Vote du compte administratif - aisy armancon

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Olivier MURAT

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Olivier CADART après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 78 787.62 | | | 420 914.19 | 78 787.62 | 420 914.19 |
| Opérations exercice | 111 011.03 | 146 124.82 | 321 401.54 | 369 889.45 | 432 412.57 | 516 014.27 |
| Total | 189 798.65 | 146 124.82 | 321 401.54 | 790 803.64 | 511 200.19 | 936 928.46 |
| Résultat de clôture | 43 673.83 | | | 469 402.10 | | 425 728.27 |
| Restes à réaliser | 53 000.00 | | | | 53 000.00 | |
| Total cumulé | 96 673.83 | | | 469 402.10 | 53 000.00 | 425 728.27 |
| Résultat définitif | 96 673.83 | | | 469 402.10 | | 372 728.27 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à AISY SUR ARMANCON, les jour, mois et an que dessus.

Objet : 2025 22 - Affectation du résultat de fonctionnement - aisy armancon

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier MURAT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 469 402.10

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|---|------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 420 914.19 |

| | |
|--|-------------------|
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 126 251.12 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 48 487.91 |
| Résultat cumulé au 31/12/2024 | 469 402.10 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2024 | 469 402.10 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 96 673.83 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 372 728.27 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2024 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à AISY SUR ARMANCON, les jour, mois et an que dessus.

Objet : 2025 23 - Vote du compte de gestion - aisy armancon

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier MURAT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à AISY SUR ARMANCON, les jour, mois et an que dessus.

Objet : 2025 24 - Vote du Budget Primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation budget primitif de l'exercice 2025 de la commune d'Aisy sur Armançon,

Le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Aisy sur Armançon pour l'année 2025 présenté par son Maire, Ledit budget étant en sur-équilibre budgétaire en section de fonctionnement, provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice précédent (articles L116120-6 et L 1612-7 du Code Général des collectivités Territoriales), et s'élevant :

En recettes à la somme de : 885 127.53 Euros

En dépenses à la somme de : 744 378.27 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|---|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 158 507.00 |
| 012 | Charges de personne, frais assimilés | 120 400.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 28 250.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 49 026.82 |
| 66 | Charges financières | 3900.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 123 740.62 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entres sections | 13 700.00 |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 497 524.44 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|------------|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 39 400.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 158 000.00 |
| 74 | Dotations et participations | 30 175.43 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 38 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 372 728.27 |

| | |
|---|-------------------|
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 638 303.70 |
|---|-------------------|

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|-------------------|
| 21311 | Bâtiments administratifs | 31 000.00 |
| 21316 | Equipement du cimetière | 3 000.00 |
| 21318 | Autres bâtiments publics | 19 000.00 |
| 21321 | Immeubles de rapport | 28 700.00 |
| 21351 | Bâtiments publics | 1 200.00 |
| 2151 | Réseaux de voirie | 17 300.00 |
| 2152 | Installation de voirie | 14 800.00 |
| 2158 | Autres instal., mat et outils | 5 300.00 |
| 21838 | Autre matériel informatique | 1 500.00 |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 10 750.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 17 600.00 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 43 673.83 |
| 2188 | RAR Autres immobilisations corporelles | 53 000.00 |
| | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 246 823.83 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|-------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 12 709.38 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 96 673.83 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 123 740.62 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 13 700.00 |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 246 823.83 |

ADOpte A L'UNANIMITE, 10 pour 0 abstention et 0 contre.

Fait et délibéré à AISY SUR ARMANCON, le 21 mars 2025

Objet : 2025 25 - Autorisation de procéder, dans la limite de 7.5% des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la mise en place de la M57 depuis 01/01/2023, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité

AUTORISE le maire à procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Objet : 2025 26 - Vote des taxes 2025

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties, non bâties et taxes habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir les taux de l'année 2023 pour le budget 2024 et les taux adoptés sont

| | |
|----------------------------------|----------------|
| - Taxe sur le foncier bâti : | 32.77 % |
| - Taxe sur le foncier non bâti : | 26.06 % |
| - Taxe sur l'habitation : | 13.47 % |

- Le produit attendu est de 148 514 €

Fin de la séance : 21h35

Délibérations prises :

Objet : 2025 01 - Travaux dans les granges attenantes au captage

Objet : 2025 02 - Réfection toiture lavoir

Objet : 2025 03 - Changement de la chaudière à la mairie

Objet : 2025 04 - Travaux de voiries et création d'une chicane et bandes rugueuses

Objet : 2025 05 - Installation VMC local archives

Objet : 2025 06 - Achat autoportée HONDA

Objet : 2025 07 - Remplacement de la centrale alarme

Objet : 2025 08 - Remplacement ordinateur mairie

Objet : 2025 09 - Achat aspirateur dyson

Objet : 2025 10 - Extension du chemin du Mont Roche

Objet : 2025 11 - Installation des jeux extérieurs

Objet : 2025 12 - Demande de subvention DETR

Objet : 2025 13 - Demande de subvention pour le changement de la chaudière

Objet : 2025 14 - Demande de subvention DETR pour les jeux extérieurs

Objet : 2025 15 - Subvention pour la MAM

Objet : 2025 16 - Subvention Ecole Sainte Marie

Objet : 2025 17 - Relevé de décision

Objet : 2025 18 - Désignation d'un nouveau suppléant au SDEY

Objet : 2025 19 - Travaux sylvicoles parcelle 12

Objet : 2025 20 - Installation de trois feux récompense.

Objet : 2025 21 - Vote du compte administratif - aisy armancon

Objet : 2025 22 - Affectation du résultat de fonctionnement - aisy armancon

Objet : 2025 23 - Vote du compte de gestion - aisy armancon

Objet : 2025 24 - Vote du Budget Primitif

Objet : 2025 25 - Autorisation de procéder, dans la limite de 7.5% des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Objet : 2025 26 - Vote des taxes 2025

La secrétaire de séance
Marie-France CURAT